

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2023-1-2-1

Séance du lundi 6 février 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
KLINCKERT Brigitte donne procuration à MULLER Lucien
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 26 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Attractivité
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 211 625 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 549 599 € et un total d'autorisation de programme de 5 068 000 €,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique du Tourisme
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 317 038 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 000 000 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 720 000 €,

- ❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2023 pour la politique de l'Environnement :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 885 111,50 € ainsi que la restitution d'une autorisation d'engagement de 171 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 9 819 200,05 € ainsi que la restitution d'une autorisation de programme de 3 222 744,56 €
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 24 003 420,50 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 1 503 505 €.

- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1 et 2 de la présente délibération

- ❖ De donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget primitif 2023.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET
Ludivine